

Sainte-Irène

Journal municipal Janvier-Février 2026 vol. 296



LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
IRÈNE INVITE LES RÉSIDENTS AU
PARC RÉGIONAL DE



VAL-D'IRÈNE

BILLET DE REMONTÉE GRATUIT SUR
PRÉSENTATION D'UNE PREUVE DE
RÉSIDENCE

7 FÉVRIER 2026
7 MARS 2026



Suivez l'actualité en ligne !

<https://www.sainteirene.com/>

<https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene>



Sujets

Sommaire
Rencontre citoyen(ne)s
Règlement déneigement
Déneigement
Jam dans rue Poudreuse
Festirène
Show Punk à Valdi
Permis de construction
La Fabrique
Liturgie
Initiation au tissage
Cosmos vous informe
Disco sur glace à Sayabec
Réflexion
Infocab
Communiquer atelier créatif
Coloriage/jeux
Tarification des déchets
Mot vert du mois
Calendrier et info



Bonne Fête

Le 17 janvier à Marcelle Lavoie
Le 20 janvier à Jackson Bélanger
Le 20 janvier Hugues Thériault
Le 29 janvier à Arthur Lamarre
Le 21 janvier à Jack Lavoie
Le 1 février à Dahlia Parent
Le 1 février à Jeanne Lavoie
Le 2 février à Amandine Ayotte
Le 2 février à Bertin Guimond
Le 3 février à Nelson Thériault
Le 6 février à Théo Roy
Le 11 février à Wendy Lacombe
Le 14 février la St-Valentin

Bibliothèque



Pour ceux et celle ceux qui ont leur carte de bibliothèque à Amqui, les frais pour la carte annuelle sont remboursés par votre municipalité !

Note de rédaction

Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.

Le prochain journal sortira **le mardi le 17 février**. À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant vendredi 13 février**.

Pour nous joindre :

Par téléphone : Nicole Parent ou Nancy Lizotte au 418-629-3746

Cell. : 418-330-0377 Par courriel : journal.steirene@hotmail.com



RENCONTRE CITOYEN(NE)S

Projets envisagés pour
garder le bâtiment de
l'église

- Déménagement du bureau municipal (avec accès pour personne à mobilité réduite)
- Salle multiculturelle
- Activités famille
- Patinoire à l'arrière du bâtiment
- Location

Quand : 10 février 2026 à 19h00

Présentiel : 362 de la Fabrique,
Sainte-Irène

En ligne : Lien dans le texte de la
publication facebook sur Loisirs
Sainte-Irène



Règlement 354-2025
Dispositions municipales applicable par la SQ

ARTICLE 7.6 : STATIONNEMENT HIVERNAL (PERSONNE DÉSIGNÉE / SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est interdit de stationner des véhicules routiers sur les chemins publics de la municipalité pendant la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement, entre 23 h et 7 h.

ARTICLE 7.12 : INFRACTIONS

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce chapitre commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Relativement aux articles 7.4 à 7.7, le contrevenant est passible d'une amende de 60 \$. Le contrevenant à l'article 7.8 est passible d'une amende de 200 \$.

Si l'infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

Le libellé des infractions au présent chapitre est présenté à l'annexe E.



CHAPITRE 5 : NUISANCES

ARTICLE 5.9 : NEIGE / GLACE (PERSONNE DÉSIGNÉE / SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou de déposer sur les rues, sur les routes ou dans les endroits publics, eaux et cours d'eau, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé.

ARTICLE 5.11 : AMENDES

Quiconque contrevient à une quelconque des dispositions du présent chapitre commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 300 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimum de 400 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de 600 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale.

L'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (L. R. Q., c. C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune de ces journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

Le libellé des infractions au présent chapitre est présenté à l'annexe C.



LE DÉNEIGEMENT

C'EST LA RESPONSABILITÉ DE TOUS !

Facilité le passage des véhicules de déneigement.
INTERDICTION DE STATIONNER
Dans les rues, chemins et emprises de la Municipalité.

Posez-vous la question, l'emplacement de ma voiture ou celle des mes invités ne nuit pas aux opérations de déneigement?

Nous vous remercions de votre collaboration!

En respectant les interdictions de stationnement dans la rue, vous permettez à nos véhicules de déneigement de circuler aisément dans les rues et d'effectuer un nettoyage efficace.



Garder la neige sur votre terrain!
Il est strictement défendu de pousser ou souffler de la neige de votre entrée dans la rue ou de l'autre côté de celle-ci. Elle peut nuire à la circulation et compromettre votre sécurité ou celle des automobilistes et des piétons.

Si un entrepreneur effectue le déneigement de votre cour, vous êtes responsable de lui signifier qu'il doit garder la neige sur votre terrain.

Jam du voisinage – Poudreuse Open

Samedi 31 Janvier de 16h à 22h



Le 31 janvier les bancs de neige de la rue de la Poudreuse deviennent un terrain de jeu hivernal.

Au programme !

- Jam ouvert en ski, planche à neige et tout autre équipement à carres permis sur une montagne
- Modules formés avec les bancs de neige
- Ambiance musicale, lumières et feux de camp
- La **rue sera fermée** pendant l'événement
- Stationnement disponible aux endroits désignés à proximité

Sortez vos voisins, votre bonne humeur et venez célébrer l'hiver avec nous!

Un beau party de quartier vous attend à Valdi!

FESTIRÈNE 2026

PRÉSENTÉS PAR
NOS PARTENAIRES



TOM
FORMULE TRIO
GAGNON

17 JANVIER 20H00

DUO HARVEY
FORMULE TRIO
COUNTRY BAND

14 FÉVRIER 20H00

MICHAEL
FORMULE DUO
CHAREST

14 MARS 21H00

BART & SON

FORMULE DUO
18 AVRIL 19H00

GIGI

EN FORMULE DJ
(NEW ET OLD COUNTRY,
WESTERN ET BLUEGRASS)
17 OCTOBRE 20H00

MAXIME
FORMULE SOLO
FORTIN

14 NOVEMBRE 20H00

2 RTE DE L'ÉGLISE, SAINTE-IRÈNE

SHOW PUNK À VALDI C'EST LÀ QUE ÇA SE PASSE.

On commence ça dès l'Après-ski avec un petit rail jam pour se mettre dans le mood avant que ça dégénère

Si t'as déjà traîné dans les sous-sols d'églises, les bars trop petits pis les shows où personne portait de bouchons... tu sais exactement ce qui t'attend.

On réunit le meilleur du punk d'ici :

- Six Gun Smoke – les sauvages de Miramichi, zéro compromis
- Mush – du Rimouski pur, rugueux, rapide
- Drive By – Rimouski encore, parce qu'ils savent comment faire lever une salle comme dans les années 90.

Portes : 19h

Show : 20h

20\$ en prévente (après ça, good luck!)

C'est le moment de retrouver la vieille gang, de brûler un peu de nostalgie pis de te rappeler pourquoi c'était le punk ou rien.

Valdi devient zone libre. Prépare-toi.

SHOW PUNK
à VALDI

SIX GUN SMOKE
MUSH
DRIVE BY

23 JANVIER 2026
20\$

VAL-D'IRÈNE
Chalet principal
Parc régional de Val-d'Irène
115, route de Val-D'Irène.

Vendredi 23 janvier à 20h

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE TRANSFORMATION



Vous prévoyez construire une nouvelle résidence, un chalet? Vous prévoyez remplacer votre balcon, ajouter une galerie à votre résidence vous faire une terrasse, installer une thermopompe? Le permis de construction ou de transformation est pour vous.

Faire une demande de permis de construction ou de transformation représente une démarche dont le temps de traitement peut varier de quelques minutes à quelques semaines, tout dépendant de la nature des travaux et de leur complexité.

Des formulaires de demande de permis sont disponibles au bureau municipal.

Ceux-ci indiquent tous les documents nécessaires à la présentation de votre projet et peuvent accélérer, dans certain cas, le traitement de votre demande. Renseignez-vous.

L'octroi d'un permis de construction correspond à des objectifs précis, dont celui de pouvoir contrôler la nature des travaux sur le territoire, afin qu'on ne construise pas n'importe quoi, n'importe où.

De cette façon, les résidents sont assurés de bénéficier d'un milieu bâti plus uniforme et plus sécuritaire. Par exemple, en sachant qu'il doit obtenir un permis, votre voisin y pensera peut-être à deux fois avant d'agrandir sa résidence jusqu'à votre ligne de terrain en utilisant des matériaux non conformes.



Effectuer des travaux de construction ou de transformation sans permis de la municipalité occasionne des problèmes aux contrevenants et l'inspecteur responsable de la municipalité peut faire cesser les travaux.

Un message de votre municipalité



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE

INFORMATIONS

DU 18 AU 25 JANVIER : SEMAINE DE PRIÈRE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

Thème: Un seul corps appelé à une seule espérance

Ce thème nous rappelle avec force une réalité fondamentale: en tant qu'Église, nous formons un seul corps, animé par un même Esprit et appelé à une seule espérance. Cette conviction nous invite à redécouvrir l'essentiel de l'enseignement de Jésus qui se résume en deux mots: amour et justice.

Tous les chrétiens et chrétiennes des différentes confessions ont une vocation commune: aimer Dieu et le prochain, défendre la justice et la dignité de chaque personne. Cet héritage du Christ, vécu dans l'humilité et le service rendu à nos semblables, dépasse toutes les frontières humaines et nous engage à construire des ponts. L'unité est possible, non comme utopie, mais une réalité à bâtir chaque jour.

11 FÉVRIER : JOURNÉE MONDIALE DES MALADES

Compassion et accompagnement

Cette Journée nous rappelle la tendresse que Jésus a toujours manifestée aux gens mal en point en prenant le temps de converser avec eux, de les bénir et de les guérir. C'est une occasion de renouveler notre lien de solidarité avec ceux et celles qui éprouvent des problèmes de santé. C'est une invitation à prier pour eux, puis à rendre visite aux personnes de notre entourage qui sont plus fragiles pour nous informer de leur condition. En nous occupant des plus vulnérables, nous devenons tous et toutes porteurs d'espérance.

HORAIRE

SAMEDI 17 JANVIER : 2^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Célébration eucharistique

Bonne Année 2026!

Allons, au nom du Seigneur, semer la joie et la lumière!

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire

Paroisse Sainte-Irène
366 de la Fabrique
Sainte-Irène (Qué) G0J 2P0
418-629-2815

La santé financière de notre Fabrique dépend entièrement de nous tous, et chaque année, vient le temps pour les membres de la communauté chrétienne, d'y participer.

Vous savez sans doute que la collecte annuelle de la Capitation (dîme) est **la principale source de revenus de notre paroisse.**

Nous comptons donc sur votre générosité et votre attachement pour gérer au mieux notre bien collectif.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration!

Votre conseil de Fabrique.

Nom : (À inscrire au reçu) _____

Adresse : No : _____ Rue : _____

Détail de votre participation :	Couple	Personne seule (18 ans et +)	Montant payé
Capitations	100,00\$	50,00\$	\$
Contribution au chauffage	40,00\$	40,00\$	\$
Entretien du cimetière (si vous avez un lot)	125,00\$		\$
Per capita	1,50\$ \$ par personne		\$

Contribution volontaire :

Grand total de notre participation :

\$

Paroisse Sainte-Irène
366 de la Fabrique,
Sainte-Irène (Qué) G0J 2P0

Nous vous offrons de payer des honoraires de messes 25,00\$ pour vos parents et/ou amis défunts. Vous indiquez ci-dessous les prénoms et noms en LETTRES MAJUSCULES, payée par qui et la quantité désirée. Nous ferons tout en notre pouvoir pour que celles-ci soient célébrées le plus tôt possible.

À l'intention de :	Par :	Quantité
Total :		\$

À chaque semaine, brûle devant le Saint Sacrement, une lampe qui indique que Notre Seigneur est là présent et veillant sur nous.

Vous pouvez être la personne qui défraie le coût de cette lampe. Votre nom pourra être ou non annoncé dans le feuillet paroissial. Vous nous indiquez votre choix en cochant l'une ou l'autre des cases ci-dessous.

(Si vous indiquez un don anonyme, nous indiquerons alors par un-e paroissien-ne).

Lampe du sanctuaire : 8,00\$	Don publié	Don anonyme	Quantité
		Total :	\$

Votre capitation est payable par tranches ou en totalité.

Vous pouvez expédier votre paiement par la poste (adresse ci-haut).

Ou l'apporter au bureau le mardi de 09h00 à 11h00.

Ou faire un virement à la Fabrique.

Ou encore le déposer dans la quête dominicale.

Si vous désirez un reçu pour fin d'impôt cochez ici

Paroisse Sainte-Irène

Célébration du 17 janvier 2026 : Messe à 19 heures :

Parents et amis défunts : Carmen Fournier et Guy Dupont.

Parents et amis défunts : Jules Gendron.

Parents défunts : Raynald St-Laurent.

Luminaires : (La banque est à sec.)

17 janvier : Hélène Gonthier et Nelson Thériault.

24 janvier : Anne-Marie Turbide et Jean-Marc Gagnon.

31 Janvier : Gaétane Lacombe et Mario Fournier.

07 février : Carmen Fournier et Guy Dupont.

14 février : Hélène Gonthier et Nelson Thériault.

Élection des marguilliers :

Lors de la messe du 13 décembre, Guy Levesque, a présidé l'élection des marguilliers. Nous sommes honorés d'accueillir parmi les administrateurs de la Fabrique deux nouveaux membres soient Mme Gaétane Lacombe et M. Jules Gendron. M. Guy Levesque a été réélu pour un deuxième mandat. Félicitations et merci pour votre engagement.

Capitations:

Avec la nouvelle année, arrive le temps des capitations, ce qui est presque la seule source de revenus de votre Fabrique. Veuillez prendre note que le montant demandé pour une intention de messe est passé de 15,00\$ à **25,00\$**.

Vous avez dans ce journal,, le graphique pour vous acquitter de votre dû envers votre Fabrique. Nous vous remercions à l'avance.

Bureau :

S. V. P. Appelez **au bureau : 418-629-2815** (mardi de 9h à 11h), avant de vous déplacer, pour vous assurer que la secrétaire soit présente.

Denise Dubé, secrétaire pour le conseil de Fabrique.



Initiation au tissage

Venez apprendre :

- Les parties du métier
- Accessoires de travail
- Calculer les besoins de fil pour un projet définis
- Monter un métier
- Lire un patron
- TISSER

Samedi

21 et 28 février

Les dates peuvent changer au besoin.

Contactez Johanne Gallant
au 418-629-4168

10 places disponibles



Amis des bébés

Moments d'échange
pour les futurs parents et
les parents d'enfants de
la grossesse à 18 mois

Hiver 2026

À la Maison des familles



Les mardis après-midis de 13h30 à 15h
deux fois par mois : Inscrivez-vous!

Détails sur les événements Facebook ou le site

Dates et sujets :

- 20 janvier : Introduction des aliments complémentaires
- 27 janvier : Astuces pour développer le langage de bébé
- 10 février : Installation sécuritaire du siège d'auto
- 24 février : RCR (Réanimation cardiorespiratoire)
- 10 mars : Soins grippaux et maladies contagieuses
- 24 mars : Soins dentaires
- 7 avril : Écrans dans nos habitudes de vie



Infirmière en périnatalité sur place
avec une halte allaitement



Amis des tout-petits

Moments d'échange
pour les parents d'enfants
de 18 mois à 5 ans

Hiver 2026

À la Maison des familles



Sur l'heure du midi, un mardi par mois

**En vous inscrivant, vous avez
deux options pour participer :**

- se présenter sur place (vous pouvez apporter votre lunch, parent seulement sur place)
- se connecter dans le confort de votre maison à partir du lien Teams

Pour tous les détails :

visitez notre groupe

Facebook ou notre site internet :



Dates et sujets :

- 20 janvier : Équilibre et routine
- 24 février : Vague des émotions
- 24 mars : Lecture partagée enrichie
- 21 Avril : Apprentissage de la propreté

DISCO SUR glace

Dimanche
18 janvier

De 10 h
à midi

Centre Sportif
David Pelletier
À Sayabec

Activités gratuites :

- Patinage libre avec ambiance et musique
- Mascottes
- Jeux de société avec la *Ludothèque*
- Maquillage pour enfant
- Coin de friandises
- Prix de participation

Prêt gratuit de patins sur place

En cas de tempête, l'événement sera reporté au dimanche suivant : le 25 janvier à la même heure.

Organisé par le comité
Activités familiales :



Réflexion

Bien entreprendre la nouvelle année...

La tradition veut que à cette occasion , chacun prenne des résolutions afin d'améliorer tel ou tel aspect de sa personnalité ou de sa vie.

Mais pour être valable, cet exercice demande de bien se connaître . Il exige de la persévérance, car le changement ne se fait qu'un jour à la foi, sachant bien qu'il en sera ainsi pendant longtemps.

Le début de la nouvelle année est également une période de réjouissance et de rapprochement entre parents et amis. C'est une occasion de pardonner, d'oublier le passé et de réfléchir au moment présent. N'oublions pas de nous souhaiter une bonne année à nous-mêmes, autant qu'à notre conjoint, nos enfants et amis.

À vous tous chers lecteurs
Bonne Année !

Marcelle Lavoie

INFOCAB

Les nouvelles du Centre d'Action Bénévole Vallée de La Matapédia

En manque de résolution pour 2026?

Commencer à faire du bénévolat? C'est tellement valorisant de faire du bien autour de soi. On a des suggestions pour vous, contactez-nous!

Vous vous sentez seul et isolé en ce début d'année?

Le CAB est là pour vous avec ses services de visites amicales, d'appels amicaux, d'accompagnement transport et son centre de jour, entre autres.
Contactez-nous!



Bonne et heureuse
année 2026 à tous!
Bonheur et santé!

Devenez bénévole



Formulaire d'inscription



40, avenue du Parc, Amqui(Québec) G5J2L6

benevole@cablamatapia.org

(418)629-4456

www.actionbenevolebsl.org

ATELIERS CRÉATIFS : LA MRC ACCUEILLE L'ARTISTE MULTIDISCIPLINAIRE MARIE-DENISE DOUYON

Amqui, le 7 janvier 2026. Dans le cadre du « Chantier attractivité et démographie » et de son plan régional, la MRC de La Matapédia accueillera dans les prochaines semaines l'artiste multidisciplinaire Marie-Denise Douyon, qui offrira une série d'ateliers destinés aux personnes âgées matapédiennes. L'activité « Le proverbe, une fenêtre sur le monde » mise sur la création littéraire et visuelle et s'inspire de proverbes du monde entier.

Les activités gratuites ouvertes au public (inscription obligatoire au 418 629-2053 p. 0 ou par courriel à administration@mrcmatapedia.quebec) auront lieu :

- Le mardi 20 janvier à 13 h 30 au Centre Écllosion (63, rue Saint-Jacques Sud, Causapsca);
- Le mercredi 21 janvier à 9 h 30 au Château Bellevue (190, avenue Gaétan-Archambault, Amqui);
- Le mercredi 21 janvier à 18 h 30 au Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia (atelier ouvert seulement aux femmes, 17, rue Brochu, Amqui);
- Le jeudi 22 janvier à 13 h 30 à la salle municipale de Saint-Moïse (120, rue Principale).

De plus, en collaboration avec le Centre d'action bénévole de La Matapédia et la résidence du Domaine du Lac (Lac-au-Saumon), quatre autres ateliers seront organisés.

Originaire d'Haïti, Marie-Denise Douyon est une citoyenne du monde qui a grandi en Afrique du Nord, étudié à New York et Washington, et réside à Montréal. Diplômée des beaux-arts du Fashion Institute of Technology de New York, elle tente un retour dans son pays natal dans les années 80 et émigre au Canada en tant que réfugiée politique en 1991. Ce parcours marqué par l'exil a amené cette artiste remarquable à créer pour se recréer.

« Les réflexions et échanges autour du proverbe favorisent l'ouverture d'esprit et créent un rapprochement entre les participants, peu importe leurs origines et parcours. Les proverbes venant de différents pays sont des façons de les exposer à différentes cultures de manière ludique. De plus, le proverbe étant souvent très imagé, il est source d'inspiration et stimule le processus créateur et l'imagination. Les participants sont invités à réfléchir, à s'ouvrir à la découverte de différentes cultures et à explorer, à travers les mots et les images, les multiples facettes de la diversité culturelle et du vivre-ensemble », explique Mme Douyon, animatrice des ateliers.

Ce projet coordonné par la MRC de La Matapédia est rendu possible grâce à la participation financière de l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil, l'attractivité et l'immigration au Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

- 30 -

Source :

Mme Chantale Lavoie, préfète
MRC de La Matapédia
418 629-2053, poste 1118
c.lavoie@mrcmatapedia.quebec

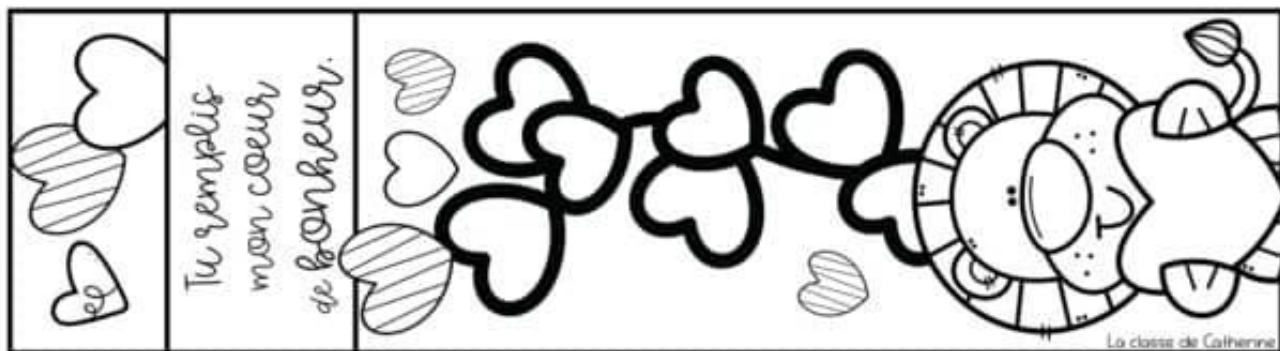
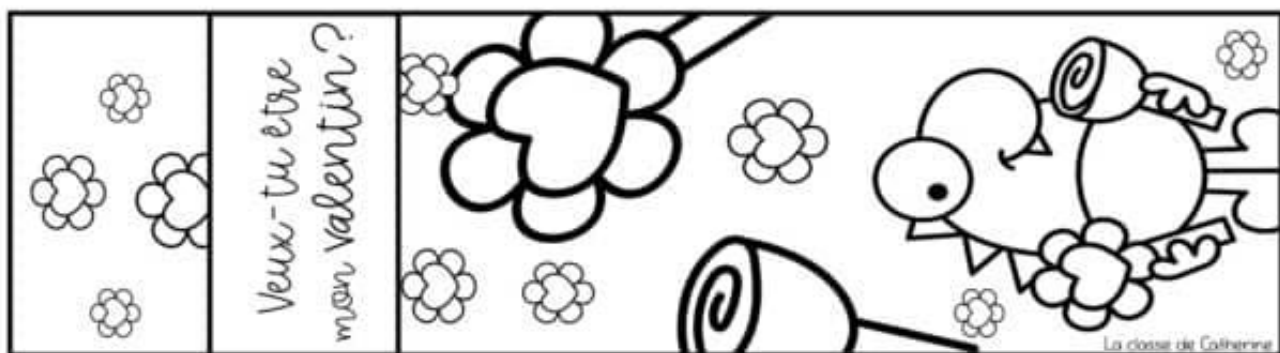
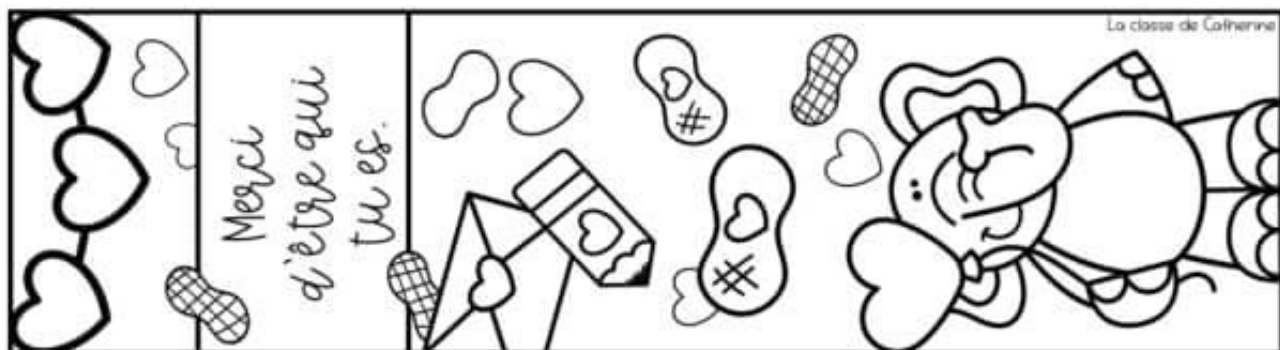
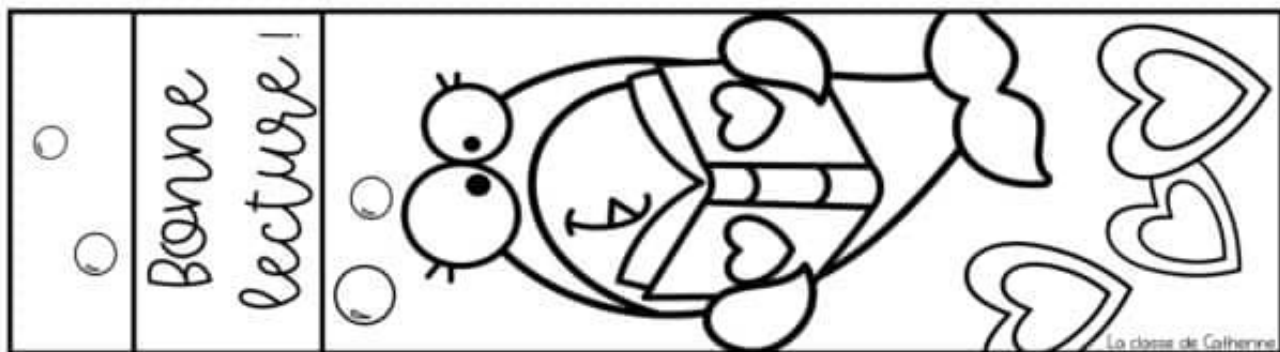
Entrevues :

Mme Isabelle Pinard, conseillère en développement,
promotion et attractivité, MRC de La Matapédia
418 629-2053, poste 1024
i.pinard@mrcmatapedia.quebec



Mme Marie-Denise Douyon, artiste multidisciplinaire
Atelier « Le proverbe, une fenêtre sur le monde »

514 999-4253 mariedenisedouyon@gmail.com



RAPPEL : LA TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS ARRIVE DANS L'ENSEMBLE DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS DÈS LE 1ER JANVIER 2026

Mont-Joli, le 30 décembre 2025. À compter du 1er janvier 2026, la tarification incitative des déchets entrera en vigueur dans l'ensemble des municipalités des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Inspirée du modèle déjà en place à Amqui depuis 2 ans, cette tarification vise à **réduire les déchets à la source**, encourager un **meilleur tri des matières résiduelles** et **répartir plus équitablement les coûts** de collecte et de traitement des déchets, d'environ 4 M\$ annuellement, selon le principe **utilisateur-payeur**.

La tarification incitative des déchets touchera deux niveaux, soit les bacs roulants et les conteneurs.

Fonctionnement du système de vignettes pour les bacs roulants :

- **Tous les bacs roulants à déchets supplémentaires (à partir du 2e bac) devront être identifiés par une vignette pour être ramassés.**
- Aucune vignette n'est requise pour les résidences, multilogements ou commerces avec seulement 1 bac à déchets.
- Les bacs de récupération (bleu) et de matières organiques (brun) ne nécessitent aucune vignette et le nombre de bacs n'est pas restreint.
- Le coût de la vignette sera variable pour chaque municipalité et reflètera les coûts réels liés à la collecte et à l'enfouissement. La facturation de la vignette se fera via le compte de taxes.
- Les immeubles à logements ont reçu automatiquement les vignettes correspondant à leur nombre estimé de bacs à déchets. Les locataires sont invités à s'informer auprès de leur propriétaire le cas échéant.

Les citoyens et commerces avec plus d'un bac à déchets sont invités à se **procurer leur vignette payante** sur le site Web de la RITMR Matapédia–Mitis à l'adresse www.ecoregie.ca dans la section formulaire, en composant le 1 800 631-2924 ou par courriel au info@ecoregie.ca.

À noter qu'afin de favoriser une transition harmonieuse, il y aura une période de grâce du 1er au 31 janvier 2026. Après cette période, les bacs roulants à déchets supplémentaires (à partir du 2e bac) sans vignette ne seront pas ramassés lors de la collecte.

À retenir pour les propriétaires de conteneurs :

Les propriétaires de conteneurs à déchets (bâtiments à logements, commerces, institutions, etc.) auront un tarif d'enlèvement des déchets **en fonction de la taille de leur conteneur** et de la **fréquence de collecte**.

Plus un conteneur est grand ou vidé souvent, plus la tarification sera élevée. Les propriétaires ont toujours la possibilité d'ajuster leur niveau de service selon leurs besoins et leurs efforts de réduction à la source.

Les citoyens et commerçants sont donc invités à **optimiser leur tri** pour réduire le volume de déchets envoyés à l'enfouissement. Une bonne utilisation du bac bleu et du bac brun, jumelé à la réduction à la source, est essentielle.

Petit rappel sur le tri des matières résiduelles :

- **Bac bleu (récupération)** : contenants, emballages et imprimés (papier, carton, plastique, métal et verre)
- **Bac brun (matières organiques)** : restes de table, résidus alimentaires, papiers souillés, petits résidus de jardin

Pour plus d'informations sur la tarification incitative, visitez le site Web www.ecoregie.ca.

À PROPOS DE LA RITMR :

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.

- 30 -

Vincent Dufour

Directeur général et secrétaire-trésorier

Téléphone : 1-800-631-2924 poste **1138**

Courriel : v.dufour@ecoregie.ca

www.ecoregie.ca - [Facebook](#) - [Instagram](#) - [LinkedIn](#)



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis



EST-CE QUE VOS BACS À DÉCHETS SERONT COLLECTÉS ?

1



1 BAC ROULANT À DÉCHET ?

OUI

2



1 BAC ROULANT À DÉCHET AVEC VIGNETTES MAUVES ET 1 BAC SANS VIGNETTE ?

OUI

3



PLUS D'UN BAC ROULANT À DÉCHET SANS VIGNETTE MAUVE ?

NON

4



PLUS D'UN BAC ROULANT À DÉCHET AVEC DES VIGNETTES MAUVES ?

OUI

5



PLUS D'UN BAC ROULANT BRUN OU BLEU ?

OUI



info@ecoregie.ca



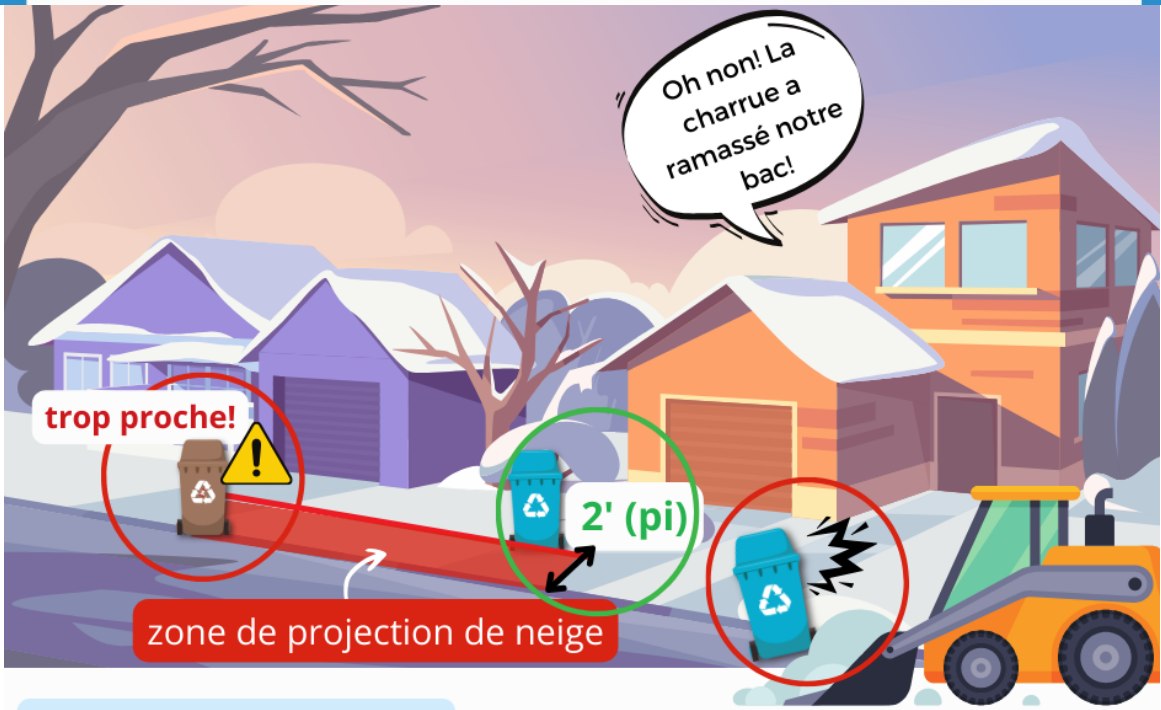
1-800-631-2924



www.ecoregie.ca



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis



Pour éviter que ça arrive



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

www.ecoregie.ca

Placez vos bacs dans votre
entrée, à 2 pieds de la voie
publique!

Le Mot **vert** du mois – «La collecte l'hiver» - Janvier 2026

L'hiver arrive et avec lui, neige, glace, charrue et bancs de neige. Cela peut compliquer la vie des bacs et des camions de collecte ! Pour être certain que tous vos bacs soient ramassés sans problème, voici quelques conseils simples à suivre.

1. **Choisissez le bon emplacement pour votre bac**

Placez votre bac **dans votre entrée à une distance de 2 pieds de la route**. Cela permet d'éviter la zone de projection de neige et la charrue ! Le bras du camion est assez long pour se rendre jusqu'à votre bac sans problème.

2. **Déneigez votre bac**

Un bac entouré de neige ou de glace est un obstacle pour le camion. Pensez donc à **dégager et déneiger votre bac, l'espace autour et le couvercle**. Laissez aussi environ **60 cm de libre** autour du bac pour que le camion puisse le manipuler facilement.

3. **Orientez votre bac correctement**

Pour être collecté, **les roues** doivent être orientées **vers la maison**.

4. **Évitez les obstacles**

Les voitures, poteaux, murs de neige, autres bacs ou tout autre objet peuvent bloquer la collecte. Même un petit obstacle peut empêcher le camion de ramasser le bac. Assurez-vous de laisser environ **60 cm de libre** autour du bac.

5. **Sortez votre bac à temps**

Sortez votre bac **la veille** du jour de collecte. Les camions peuvent passer à partir de 5h du matin et un bac sorti trop tard pourrait ne pas être ramassé.

6. **Bacs bien identifiés**

S'il y a plusieurs bacs à la même entrée, assurez-vous que les bacs supplémentaires soient identifiés avec une **vignette** pour être certains qu'ils soient tous collectés. Pour plus d'informations concernant les vignettes, visitez le www.ecoregie.ca.

En suivant ces conseils simples, vous vous assurez que vos bacs soient collectés malgré les rudes hivers québécois!

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca


Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)


CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES


11 JANVIER AU 14 FÉVRIER




Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
11 janvier	12	13	14	15	16 	17  Festirène au Villageois Messe 19h 
18 	19 	20	21 	22  	23  Show  Punk à Valdi	24 
25 	26	27 	28	29	30 	31 Jam dans rue de la poudreuse de 18h à 22h 
1 février 	2  	3	4	5	6 	7  Journée de glisse gratuite à Val d'Irène
8 	9	10 Rencontre citoyen (ne)s pour l'église à 19h	11	12 	13 	14  Joyeuse St-Valentin Festirène au Villageois 

Cueillette ordures 

Cueillette recyclage 

Cueillette bac brun 

Val D'Irène 

Séance du conseil municipal 

➤ Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h

Vendredi fermé

Téléphone : 418-629-5705

Courriel: steirenedirection@mrcmatapedia.quebec

➤ **Bureau de la fabrique** ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonnez au bureau, **avant de vous déplacer** **418-629-2815.**



➤ Horaire du bureau de poste

Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00

Pour nous rejoindre : 418-629-2421

➤ **Écosite d'Amqui** ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h



- Pour toute **demande de permis**, téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1135.
- **Le coordinateur en loisirs et culture**, Gino Bouchard au 418-330-3714.
- **La conseillère en développement**, Jessie Proulx, 418-629-2053 poste 1023.